

DÉROULEMENT DU YOUNG CREATION AWARD 2023

LE YOUNG CREATION AWARD SE DÉROULE EN DEUX PHASES :

1ÈRE PHASE : INSCRIPTION POUR LES SÉLECTIONS VIDÉO

2ÈME PHASE À LAUSANNE :

- **CONCOURS DES 5 CHORÉGRAPHIES SÉLECTIONNÉES**
- **PRÉSENTATION DES 5 CHORÉGRAPHIES DURANT LA FINALE DU PRIX DE LAUSANNE ET ANNONCE DES 2 GAGNANTS.**

3ÈME PHASE : POUR LES DEUX GAGNANTS SEULEMENT

1ÈRE PHASE – INSCRIPTION POUR LES SÉLECTIONS VIDÉO

Les inscriptions sont ouvertes **du 1^{er} au 30 octobre 2022**. Chaque candidat/e chorégraphe, étudiant/e d'une école/compagnie partenaire doit s'inscrire sur le site internet du Prix de Lausanne (www.pridelausanne.com). Pour s'inscrire le/la candidat/e doit remplir un formulaire en ligne et soumettre un fichier vidéo d'une chorégraphie performée par un/e danseur/euse lui/elle aussi élève d'une école/compagnie partenaire.

Le formulaire et les frais d'inscriptions doivent parvenir au Prix de Lausanne **avant le 30 octobre 2022**.

Le fichier vidéo doivent être soumis en ligne **au plus tard le 25 novembre 2022**.

Le fichier vidéo doit contenir tous les éléments demandés ci-dessous et être filmé en studio. A défaut, le/la candidat/e peut être exclu/e par le jury.

1. Format

- Seuls les fichiers vidéo sont acceptés. Si vous ne parvenez pas à télécharger un fichier vidéo, veuillez s.v.p. contacter registration@priedelausanne.org
- Le nom complet du/de la candidat/e chorégraphe doit être inclus dans le titre du document de la manière suivante : le nom de famille en majuscule suivi du prénom en minuscule « NOM DE FAMILLE Prénom ».
- L'évaluation par le jury se faisant de manière anonyme, le nom du/de la candidat/e chorégraphe et du/de la danseur/euse ne doit **pas** apparaître dans la vidéo elle-même.
- La qualité de l'image et du son doit être contrôlée avant le téléchargement.
 - L'usage d'un trépied est vivement recommandé.
 - Le son **ne doit pas être enregistré séparément** et édité sur la vidéo. Aucune voix ne doit être entendue dans l'enregistrement.
 - Il est déconseillé de filmer le/la danseur/euse en face d'une fenêtre pendant la journée.
 - Il est conseillé d'allumer les lumières dans le studio.
 - Le tournage doit se faire en une seule séance et non au cours de plusieurs jours/semaines.

2. Contenu du fichier vidéo

2.1 Contenu

Le/la candidat/e chorégraphe est libre de tout choix artistique. Il/elle doit créer une chorégraphie contemporaine dansé par un/e seul/e danseur/euse.



La durée de la chorégraphie doit être d'environ minimum 2 :00 minutes et maximum 3 :00 minutes.

Des extraits de spectacles ne sont pas acceptés.

2.2 La musique

La musique est imposée par le Prix de Lausanne et sera disponible au téléchargement depuis le site internet www.prixdelausanne.org dès fin juin 2022.

3. Tenue pour les sélections vidéo

Le/a danseur/euse doit porter un costume. La tenue doit contraster avec l'environnement. Par exemple, lors du tournage, il ne faut pas porter un costume clair si le fond de l'image est lui-même blanc, de même pour un costume foncé sur un fond noir. Le/a danseur/euse devra porter le même costume pour les sélections vidéo et pour le concours YCA à Lausanne.

Les pointes pour les danseuses filles sont acceptées mais pas obligatoires.

La nudité n'est pas acceptée.

Le Prix de Lausanne ne prend pas en charge les frais du costume.

4. Délais d'inscription

Le formulaire et les frais d'inscriptions de **100 (cent) francs suisses** doivent parvenir au Prix de Lausanne **avant le 30 octobre 2022**.

Le fichier vidéo doivent être soumis en ligne **au plus tard le 25 novembre 2022**.

Aucun/e candidat/e dont les documents, le fichier vidéo, ou le paiement des frais d'inscription arrivent après les délais ne pourra participer aux sélections vidéo.

Le jury des sélections vidéo choisira un **maximum 5 chorégraphies**. **Les candidat/e/s chorégraphes seront informé/e/s des résultats des sélections vidéo au plus tard le 6 décembre 2022**. Les candidat/e/s sélectionné/e/s seront invités avec leur danseur/euse à participer au Young Creation Award durant le concours du Prix de Lausanne du mardi 31 janvier au dimanche 5 février 2023.

Toutes les dépenses (voyage, logement, nourriture) des participants (chorégraphes et danseurs) durant le Young Creation Award seront couverts par le Prix de Lausanne.

Si le/a chorégraphe et le/a danseur/euse sont tous les deux mineurs, un chaperon doit les accompagner. Les dépenses du chaperon sont à la charge de l'école/compagnie partenaire.

2^{ÈME} PHASE - LAUSANNE

Les participants doivent arriver à Lausanne le **lundi 30 janvier 2023, dans la matinée**. L'heure exacte sera communiquée après les sélections vidéo.

Mardi

Tous les participants (chorégraphes et danseur/euse/s) prennent un cours d'échauffement et répètent leur chorégraphie dans un studio.

Mercredi



Cours de danse classique pour tous les participants (chorégraphes et danseur/euse/s) et répétition des chorégraphies.

Présentation des chorégraphies devant le jury, les partenaires et le public du Prix de Lausanne 2023.

À la suite de cette présentation, le jury votera et les deux chorégraphies gagnantes seront annoncées sur scène mercredi lors de la soirée du Projet Chorégraphique (PSCP).

Jeudi et vendredi

Cours de danse classique pour tous les participants et répétition des chorégraphies.

En dehors de leur classe et répétition, les participants sont invités à observer les cours et coaching des candidats du Prix de Lausanne 2022.

Samedi

Les deux chorégraphies gagnantes seront présentées durant l'intermède de la finale du Prix de Lausanne 2023.

Tenue à Lausanne

1.1 Pour la chorégraphie

Le/la danseur/euse doit porter un costume, le même que celui porté pour les sélections vidéo. Le chorégraphe est libre de choisir le costume.

Les pointes pour les danseuses filles sont autorisées mais pas obligatoires.

La nudité n'est pas acceptée.

Le Prix de Lausanne ne prend pas en charge les frais du costume.

1.2 Pour les cours classiques :

Filles : justaucorps uni (sans motifs) sans manches et collants couleur peau, demi-pointes et pointes si souhaité mais pas obligatoire. Pas de bijoux ou décorations.

Garçons : T-shirt moulant uni, ou justaucorps uni et collants, chaussettes et demi-pointes.

3^{ÈME} PHASE - GAGNANTS DU YCA 2022

1. Procédure des deux chorégraphies gagnantes pour le prochain concours en 2024

Les chorégraphies des deux gagnants feront partie du répertoire des variations contemporaines du Prix de Lausanne pour le concours du Prix de Lausanne de l'année suivante.

Les deux chorégraphes seront invité/e/s, tous frais payés, à coacher leur variation lors du Prix de Lausanne 2024 si leur variation est choisie par au moins un candidat.

Ce document fait partie intégrante du Règlement du Young Creation Award.